

Case management Formation professionnelle

Le taux de réussite visé semble atteignable

Une évaluation menée sur mandat de la Confédération révèle qu'actuellement, 60% des jeunes ont accès à l'offre de soutien «CM FP». Des possibilités d'amélioration existent dans le dépistage précoce des jeunes à risques.

Sabina Schmidlin est responsable du projet Case management Formation professionnelle (CM FP) au secteur Promotion de projets et développement de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

— La formation professionnelle est un instrument essentiel d'intégration des jeunes sur le marché du travail et dans le monde des adultes. Le but déclaré de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail est d'agir au niveau secondaire II afin de porter à 95% le taux de réussite des jeunes entre 19 et 24 ans. Ce pourcentage est actuellement de 90%.

Un important travail a été réalisé au plan national et cantonal depuis le lancement du projet «Case management Formation professionnelle» (CM FP) lors de la Conférence sur les places d'apprentissage en 2006. Ces dernières années, diverses offres de soutien ont été proposées au point de jonction entre l'école, la formation et la vie professionnelle; ce soutien était aussi destiné aux jeunes dont l'intégration professionnelle risquait fortement d'échouer. Le volume et la diversité de ces offres, notamment pour ce dernier groupe cible, ont mené à une complexité croissante et à une utilisation mal coordonnée et inefficace. C'est pourquoi la Confédération et les cantons se sont donné pour but d'améliorer les choses en instaurant le Case management FP.

Coordination interinstitutionnelle

Le CM FP est un processus structuré qui coordonne les offres, les personnes et les institutions, ainsi que l'orientation professionnelle, la surveillance de l'apprentissage, les offices régionaux de placement, les services d'aide sociale et de migration et les offices cantonaux AI. Ces institutions ont pour tâche de colla-



La coordination entre spécialistes offre un meilleur soutien aux besoins individuels des jeunes.

borer entre elles pour répondre aux besoins individuels des jeunes.

Les cantons sont chargés de la mise en œuvre du Case management FP. La Confédération l'a encouragé en y injectant 20 millions de francs entre 2008 et 2011. L'OFFT et la Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP) ont également soutenu les cantons grâce à des projets thématiques d'accompagnement, tels que la définition du groupe cible ou le profil d'exigences du Case manager. A fin 2010, deux tiers des cantons avaient introduit le CM FP sur leur territoire. Les autres cantons se trouvent encore en phase pilote ou en train d'opérer la mise en œuvre. L'application du

Case management FP dans les cantons a été évaluée en 2009 et 2010 par l'institut de recherche sociale «Landert Partner» sur mandat de l'OFFT. L'objectif était de comparer les concepts, de décrire les expériences faites par les cantons et de préciser les bonnes pratiques. Le rapport récemment publié a pour but de promouvoir la discussion entre spécialistes aux plans national, cantonal et opérationnel au sujet du développement futur du Case management.

Résultats de l'évaluation

Les résultats de l'évaluation montrent que la nécessité d'agir était davantage ressentie dans les cantons comptant des

centres urbains, une densité de places d'apprentissage relativement basse, un chômage des jeunes et une part de personnes inscrites à l'aide sociale relativement élevée au début du projet. Ces cantons se sont engagés plus rapidement dans la mise en œuvre que ceux dont les tâches de centres urbains sont moins lourdes. Les premiers ont pu bénéficier de conditions cadres institutionnelles déjà en place, par exemple une stratégie générale d'intégration des jeunes à risques. En outre, la mise en œuvre a été facilitée grâce à un large soutien politique et à la bonne situation financière du canton.

L'évaluation montre aussi que les Case managers, confrontés à des tâches de coopération et de mise en réseau, sont en mesure de garder la vue d'ensemble sur le système complexe de l'intégration professionnelle, dans la perspective de la pratique. Ils sont donc capables d'estimer finement l'efficacité et l'efficacité des mesures d'intégration, d'identifier rapidement les doubles emplois, les zones charnières peu claires ou les lacunes en matière d'offres.

Le facteur «dépistage précoce»

Les doubles emplois apparaissent en cas d'absence de convention entre les offices concernés et lorsque le pilotage n'est plus en prise avec l'ensemble du système. L'évaluation cite l'exemple des offres de solutions transitoires financées par les cantons et celui des semestres de motivation financés par l'assurance-chômage. Il s'agit de deux offres dont les profils se recoupent ou se contredisent, qui peuvent mener à une offre pléthorique ou à des solutions de transition inadéquates.

Le dépistage précoce des jeunes à risques dès la 7e ou 8e année scolaire fait partie des éléments clés de la définition du Case management FP. L'évaluation conclut que la plupart des cantons ne parviennent pas encore à repérer assez tôt les jeunes à risques au niveau du secondaire I. Ce résultat confirme les don-

nées collectées par les cantons. La part des jeunes de 13 à 14 ans annoncés au CM FP n'est que de 4%, celle des jeunes de 15 ans atteint 15% (voir graphique). La situation est semblable si l'on se réfère au stade de formation en cours: un quart des jeunes accédant au Case management n'avait pas encore terminé l'école obligatoire. La majeure partie des autres était déjà passée à la formation postobligatoire.

Connaissances

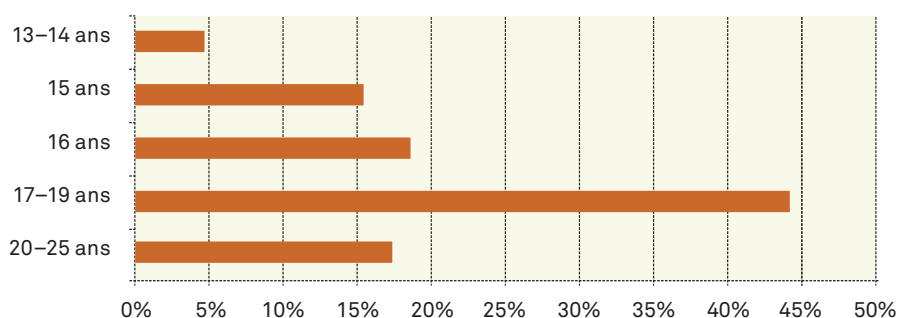
Les évaluateurs proposent différentes explications à la retenue manifestée par les écoles du degré secondaire I. D'une part, dans la plupart des cantons, l'école obligatoire et la formation professionnelle relèvent de deux offices distincts. Comme le CM FP est en général implanté dans la formation professionnelle, sa liberté d'action à l'école obligatoire est limitée par des barrières structurelles et culturelles. D'autre part, les enseignants de classes de petite taille ou à exigences élémentaires ont une vision de leur profession qui va au-delà du travail scolaire au sens strict et comprend aussi l'environnement social de leurs élèves. En outre, les conseillers en orientation professionnelle sont d'avis que l'intérêt pour le processus de choix d'une profession est encore peu marqué en 7e ou 8e année. Enfin, il existe une crainte de stigmatiser les jeunes à risques en les sélectionnant trop tôt.

Les résultats les plus importants de l'évaluation se résument en quatre points:

- Le lancement du Case management FP a été l'occasion dans de nombreux cantons d'analyser et d'optimiser les structures et l'efficacité du système de soutien aux deux points d'intersection cités.
- La mise en œuvre du CM FP au plan cantonal est en bonne voie. Même si à l'heure actuelle, nous ne disposons pas encore de données suffisantes pour juger des effets produits, il semble qu'il sera possible d'ici à 2015 d'atteindre l'objectif de 95% de jeunes entre 19 et 24 ans ayant obtenu un titre au niveau du secondaire II.
- Le plus grand potentiel d'amélioration se situe notamment dans le dépistage précoce des jeunes à risques. Des efforts supplémentaires en matière d'information et de collaboration avec l'école obligatoire sont nécessaires.
- Les Case managers s'occupent quotidiennement des processus de jonction et des lacunes possibles dans le système de soutien en vue de l'intégration professionnelle. Si les organes de pilotage réussissent à valoriser cette expérience professionnelle, l'efficacité et l'efficacité du Case management FP pourront être encore améliorées. —

Landert, Charles, *Projet national Case management Formation professionnelle: rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre*, OFFT, Berne, 2011.

Fréquence des annonces selon l'âge



Les jeunes de 13-14 ans sont rarement annoncés pour le Case management FP.

Source: CM-ONLINE